

Obligation locative découlant d'une cession-bail (projet de modification d'IFRS 16)

Décembre 2020

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI
LE 29 MARS 2021**

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'IASB et du CNC est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de finaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer plus tôt. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le cadre de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

La réponse à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage doit parvenir directement au CNC. Faites-la-nous parvenir en téléchargeant votre lettre de réponse au moyen du formulaire en ligne. Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
kkhalilieh@acsbcanada.ca

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les répondants qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que ceux qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité les modifications qui seront apportées à IFRS 16 *Contrats de location*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'[exposé-sondage Obligation locative découlant d'une cession-bail \(projet de modification d'IFRS 16\)](#), que l'on peut consulter sur son site Web, www.ifrs.org.

L'IASB se propose de modifier IFRS 16 pour préciser la méthode d'évaluation initiale par le vendeur-preneur de l'actif au titre du droit d'utilisation et du passif qui découlent d'une opération de cession-bail ainsi que la méthode d'évaluation ultérieure de ce passif par le vendeur-preneur. L'objet des propositions est d'améliorer les dispositions d'IFRS 16 relatives aux opérations de cession-bail. Il n'est nullement question de changer les principes sous-jacents à ces dispositions ni le traitement comptable des contrats de location qui ne sont pas liés à une cession-bail.

L'exposé-sondage de l'IASB s'accompagne de deux exemples illustratifs et d'une base des conclusions. Ces textes ne sont pas partie intégrante de l'exposé-sondage, mais les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de les consulter.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la procédure officielle de l'IASB suivrait son cours, de sorte que ces propositions seraient parachevées et approuvées, croyez-vous que l'application des modifications proposées serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Faites parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Veuillez téléverser votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 29 mars 2021. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2020 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.